

## Assemblée ordinaire des délégués

du samedi 4 mai 2024

à Charmey

### Membres du Comité exécutif FFSP

Bernard Jaquet	président	présent
Marie-Aude Berset	secrétaire (auteure du PV)	présente
Michael Josef	caissier	présent
Cédric Barras	membre	présent
Johannes Kilde	membre	présent
François Tiefnig	membre	présent
Antoine Roulin	membre	présent
Olivier Grandgirard	membre	excusé

### Membres du Comité de soutien FFSP

Pascal Vonlanthen	membre	présent
Philippe Quiot	membre	excusé
Mariano Collauti	membre	excusé
Roland Fasel	membre	présent

### Invités présents

Daniel Ducret, FSP, Chef de projet protection des eaux et pêche  
Isabelle Fern, Groupe e, Resp. régional d'infrastructure de production - Asset Manager  
Didier Castella, Conseiller d'Etat, Responsable DIAF  
Manuel Pompini, SFN, Responsable du domaine faune aquatique et inspecteur de la pêche  
Patrick Romanens, Garde-faune, représentant des gardes-faune  
Markus Siegenthaler, Responsable du domaine surveillance  
Pascal Vonlanthen, Président de l'Association La Frayère  
Maud Tornare, Journaliste à La Liberté

### Invités excusés

Jean-François Steiert, Conseiller d'Etat, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement  
Andreas Binz, SFN, chef de la section faune, chasse et pêche  
Dominique Schaller, Chef de service SFN  
Maxime Prevedello, FSP, Communication Romandie  
Roberto Zanetti, Président FSP  
David Bittner, Administrateur, FSP  
Nicole Camponovo, WWF FR  
Jean-Philippe Perrinjaquet, Société pêche amateur lac NE  
Bernard Broye, Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs  
Pascal Romerio, Fédération des Sociétés des Pêcheurs amateurs du lac de Neuchâtel



Susanne Haertel-Borer, Section revitalisation et pêche, OFEV  
Christophe Joerin, chef de service au SEN  
Ami Lièvre et Pascal Baratelli, Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens  
Andrin Krähenbühl, FIBER  
Manfred Portmann, membre d'honneur FFSP  
Dominique Macheret, membre d'honneur FFSP  
Roger Zbinden, Société Vaudoise des Pêcheurs en Rivière  
Gaël Micoulet, Groupe e  
Jean-Michel Wirz, Journaliste au Freiburger Nachrichten

**Sociétés de pêche (SP / FV) présentes**

SP Les Platons, 4 personnes  
FV Forelle Gurmels, 5 personnes  
Club Sportif de Pêche, 2 personnes  
FV Aergeratal, 3 personnes  
Club de pêche les Amis, 2 personnes  
SP Marly et environs, 2 personnes  
SP de la Haute-Broye, 2 personnes  
SP Vallée de la Jogne, 4 personnes  
Club Mouche la Phrygane, 2 personnes  
SP la Veveyse, 3 personnes  
SP Basse Gruyère, 1 personne  
SP Romont et environs, 1 personne  
FV Murten, 2 personnes  
FV Plaffeien-Schwarzsee, 4 personnes  
FV Düdingen, 1 personne  
FV Im Fang/Jaun, 2 personnes  
FV La Montagnettaz, 2 personnes  
SP Broye Fribourgeoise, 2 personnes

**Sociétés de pêche (SP/FV) excusées**

Société des pêcheurs du Vully

**Sociétés de pêche (SP/FV) absentes**

SP Bords de la Sonnaz  
SP Broc et environs  
SP Fribourg-Sarine  
FV Petri-Heil Sense



L'Assemblée générale est ouverte à 8h30.

**Bernard Jaquet**, Président de la Fédération Fribourgeoise des Sociétés de Pêche [FFSP], souhaite la bienvenue, nomme les invités et les sociétés de pêche et les remercie pour leur présence et présente les membres du comité FFSP.

**Michael Josef** nomme un scrutateur par table, confirme le nombre de voix (**73**) et précise la majorité (**37**).

**Bernard Jaquet** précise les points suivants :

- Une liste de présences circule pour signature
- Le bilinguisme sera assuré
  - o Chacun s'exprime dans sa langue maternelle
  - o Les rapports de fonction sont lus
  - o La traduction est effectuée par Michael Josef et Jérémie Carrel
- Le silence doit être respecté durant les interventions
- Les intervenants s'annoncent par leur nom, prénom et société ou service représenté
- La séance est enregistrée pour les besoins du PV

Bernard présente l'ordre du jour de l'Assemblée :

1. **Procès-verbal de l'assemblée des délégués 2023 ; approbation**
2. **Rapports des fonctions**
3. **Rapport des comptes 2023 ; approbation**
4. **Rapport des vérificateurs**
5. **Modifications des statuts**
6. **Décision sur les propositions soumises par le comité exécutif ou par le Grand Comité**
7. **Admissions, démissions, exclusions**
8. **Comité exécutif ; élections**
9. **Vérificateurs 2024 ; désignation de la société**
10. **Budget et cotisations 2024**
11. **Programme des activités**
12. **Assemblée ordinaire des délégués 2025 et suivantes ; désignation des organisateurs**
13. **Divers et propositions individuelles**



## 1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 2023 ; approbation

Bernard Jaquet demande s'il y a des questions ou remarques concernant le dernier PV ; ce n'est pas le cas.  
*Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (73 voix).*

## 2. Rapports des fonctions

Bernard Jaquet informe que les rapports de fonctions sont disponibles dans les deux langues et qu'ils vont être lus maintenant par chaque responsable. Il commence par le rapport du Président :

### Rapport du Président

« Cher/ères délégué/e/s, Cher/ères invité/e/s,

Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui à Charmey pour notre Assemblée des Délégués 2024. Nous avons eu une année 2023 très constructive. De nouveaux projets ont été initiés et nous avons également pu être présents dans de nombreux groupes de travail et commissions cantonales. Nous avons donc pu poursuivre, au mieux de nos possibilités, la défense des intérêts de la pêche et des pêcheurs et pêcheuses fribourgeois.

Nous vous présentons ci-après notre rétrospective 2023-24 par thématique :

#### 1. Collaboration avec le SFN

Nous avons collaboré activement avec le SFN pour plusieurs dossiers. Parmi ceux-ci : le suivi des installations de frayères artificielles sur les lacs de Gruyère et Schiffenen. Le projet continue sur de bonnes bases et nous nous en réjouissons.

Nous avons également abordé le sujet du nouvel arrêté de pêche 2025-27. Les séances préliminaires ont permis de mettre sur pied une nouvelle ordonnance. Les détails de celle-ci vous seront présentés par M. Pompini. Nous aurons également l'occasion de nous positionner et voter sur les nouvelles réglementations proposées pour l'an prochain.

Enfin, pour rappel, nous avons continué pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, notre action de « pose de panneaux d'information pour la protection du frai de l'ombre ». Ceux-ci ont été posés le 15 mars dernier.

Nous profitons donc pour remercier le SFN et M. Manuel Pompini pour sa confiance et son appui sur ces différents sujets et projets développés durant cette année écoulée.

#### 2. Interventions/recours/oppositions

Nous avons également, tout au long de l'année, analysé différentes demandes et mises à l'enquête faites sur nos cours d'eau.

Concernant le recours contre des aménagements prévus dans la zone alluviale d'importance nationale sur les berges du Jâvro en juillet 2022, nous sommes très heureux de vous informer que notre Fédération a eu gain de cause par décision du Ministère public du 10 octobre 2023. Les aménagements prévus sont donc annulés en l'état.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Pascal Vonlanthen (biologiste, président de l'association la Frayère et membre de notre comité de soutien) pour son engagement dans ces dossiers parfois très complexes.

Je tiens également à citer nos partenaires du WWF et de Pro Natura avec qui nous collaborons depuis quelques années. L'an passé, ces derniers ont développé plusieurs interventions (lettres et prises de position) concernant des rivières ou tronçons de rivières pour lesquels des projets d'aménagement, des travaux ou autres

interventions étaient prévus. Je cite entre autres : Espace réservé aux Eaux, aménagement de l'Arbogne, gestion des éclusées à Lessoc et bien d'autres encore. Notre Fédération s'allie régulièrement à leurs interventions toujours très pointues et bien argumentées. Grâce à eux, les pêcheurs et pêcheuses fribourgeois ont les moyens de faire entendre leur voix. Je tiens donc aujourd'hui à les remercier chaleureusement de leur engagement et me réjouis de poursuivre cette collaboration.

### 3. Représentations/participations

Comme par le passé, plusieurs membres de notre comité exécutif et comité de soutien ont été engagés tout au long de l'année dans des groupes de travail, des séances ou des représentations de notre Fédération. Ces représentations sont importantes et nous permettent de soutenir la voix des pêcheurs et pêcheuses là où se décident certains projets.

Un exemple : lors de la dernière séance du Fond Naturemade Star de la Maigrage (courant vert) nous avons obtenu une enveloppe financière de Frs. 30'000.- pour l'action « *les pêcheurs aménagent l'habitat* ».

Je vous invite donc à poursuivre vos projets liés à cette action et à contacter rapidement la FFSP afin de mettre sur les rails les idées développées à ce jour. Le financement sera possible pour les premiers projets présentés ces prochaines semaines.

### 4. Activités/Manifestations/Soutiens

Comme par le passé nous avons renouvelé notre soutien aux différentes actions ou activités liées à la pêche.

Parmi celles-ci, je peux citer :

- le passeport-vacances
- la journée « coup de balai » avec une classe du cycle d'orientation de la Broye à Cugy (merci à Antoine Roulin qui coordonne cette action depuis 3 ans)
- le Rise Festival (films de pêche à la mouche) qui a eu lieu 1<sup>er</sup> mars dernier pour la 2<sup>e</sup> année consécutive au cinéma Rex avec à nouveau une belle participation (merci à Cédric Barras et son magasin Just Fishing et à Marie-Aude Berset et son Club Mouche La Phrygane pour le soutien et l'organisation)
- le concours Interclubs. L'an passé, celui-ci n'a pas attiré beaucoup de sociétés membres. En espérant que cette année soit plus attractive. Réservez la date : 29 juin 2024 (merci au Club Sportif de Pêche pour l'organisation).

### 5. Réglementation

Avant de conclure j'aimerais préciser un point lié à la pratique de la pêche en lien avec le règlement cantonal. En effet, tout au long de l'année, j'ai reçu des demandes ou réflexions de pêcheurs concernant le prélèvement de poissons ayant atteint la taille minimale de capture. En particulier pour la truite en-dessus de la fenêtre de protection.

Aujourd'hui, j'aimerais rappeler **qu'il n'y a pas d'obligation pour le pêcheur de conserver une truite ayant atteint la taille légale**. En effet, selon la réglementation fédérale de l'OFEV (cf. détail sur site FFSP : aide à la pêche, partie II, p.4 al. 10 à 18), il est précisé en autres, je cite : « *S'il y a une raison écologique, le pêcheur peut en principe décider lui-même de remettre à l'eau un poisson capturé ayant atteint la taille légale de capture* ».

Je vous invite donc à lire ou relire ces prescriptions fédérales et transmettre cette information à d'autres pêcheurs ou pêcheuses qui n'en n'auraient pas connaissance. Votre fédération reste à disposition pour d'éventuels compléments ou questions sur le sujet.

### 6. Conclusion

Je tiens à remercier tous les membres du comité exécutif présents aujourd'hui pour leur engagement lors de nos comités toute l'année. Et, bien entendu, nos collègues du comité de soutien qui s'engagent aussi sur des dossiers ponctuels et spécifiques dans l'intérêt de votre Fédération cantonale.



Je termine en adressant mes remerciements chaleureux à la société de pêche de la Vallée de la Jogne, son président Jonathan Clerc et tout son comité pour leur accueil aujourd'hui à Charmey.

Merci enfin à toutes les autres personnes qui se sont déplacées aujourd'hui à Charmey et je vous souhaite à tous une bonne suite d'assemblée 2024. »

### **Rapport de la gestion piscicole**

#### **Alevinage direct rivières**

Comme nous vous l'avons déjà mentionné, depuis l'année 2020, la gestion et le plan d'alevinage des rivières a été repris par le SFN. Nous pouvons vous présenter le plan fourni par le SFN pour l'année 2022. Le montant total d'alevinage est de Frs. 109'281.- soit une baisse de 15% environ par rapport à l'année précédente. Nous n'avons à ce jour pas reçu d'informations concernant le plan 2023.

#### **Alevinage indirect rivières**

L'alevinage indirect est sous la responsabilité du canton et le SFN conclut des contrats sur une durée de 6 ans avec chaque société qui désire gérer un ou plusieurs ruisseaux pépinière. Le SFN nous a transmis les résultats des pêches électriques effectuées par les sociétés de pêche pour l'année 2022. Les sociétés ont récolté 11'344 UA (unités d'alevinage) soit une baisse de 45% du rendement.

#### **Alevinage des lacs**

L'alevinage des lacs est sous la responsabilité du SFN. Aucune mise à l'eau de brochets n'a été effectuée en 2022, cependant la pose des frayères artificielles à brochets et sandres a continué grâce au très grand travail des sociétés autour de ces deux lacs.

### **Rapport sur la formation**

*« Durant l'année 2023, environ 500 personnes ont été formées et peuvent prétendre à l'acquisition d'un permis de pêche longue durée. La participation de mineurs et de femmes est restée stable en 2023 par rapport à l'année 2022.*

*Au nom de la fédération, je tiens à remercier l'investissement de chaque moniteur germanophone et francophone consacrant de nombreuses heures, année après année, pour former les futurs pêcheurs. Sans leur travail, la possibilité de prendre un permis de pêche dans le canton de Fribourg ne serait plus réalisable.*

*En cette année charnière où l'attestation transitoire vit ces derniers mois d'existence, la charge de travail est en augmentation. Pour rappel, dès 2025 chaque pêcheur devra être en possession d'une attestation SANA afin d'acheter son permis de pêche longue durée. »*

*Responsable formation SANA: Cédric Barras*

### 3. Rapport des comptes 2023 ; approbation

Michael Josef prend la parole afin de présenter son rapport des comptes 2023.

<b>AKTIVEN</b>		<b>31.12.2023</b>
1000	Kasse Caisse	18.95
1020	BCF 16.50.157 654-01	257'364.10
1023	BCF Club-Konto	5'458.85
1024	UBS 0260-385936.M1N	29'447.45
1048	Verrechnungssteuerguthaben Avoirs impots anticipé	747.25
1100	Debitoren Debiteurs	3'159.00
1200	Zukünftige Rückzahlungen vom Kanton (2023) Futurs remboursements du canton (2023)	43'151.82
1201	Zukünftige Rückzahlungen vom Kanton Vorjahr (2022) Futurs remboursements du canton année précédente (2022)	.-
1300	Transitorische Aktiven Actifs transitoires	.-
1400	BCF Bonus 25 01 113.283-03	213'271.10
1600	Anteile Schweizer Fischzentrum Parts Centre Suisse des Poissons	4'000.00
<b>TOTAL AKTIVEN</b>		<b>556'618.52</b>
<b>PASSIVEN</b>		<b>31.12.2023</b>
2000	Kreditoren Krediteurs	3'939.10
2097	Rückstellungen Provisions	4'350.00
2720	Fonds Etudes technique	20'000.00
2721	Fonds de réserve	371'875.72
2722	Fond juridique	15'467.10
2850	Vermögen FVF Fortune FFSP	153'549.44
2851	Gewinnvortrag oder Verlustvortrag Report benefice ou report perte	.-
	Verlust	-12'562.84
<b>TOTAL PASSIVEN</b>		<b>556'618.52</b>

<b>AUFWAND</b>		<b>2023</b>
4000	Vorstand Comite	4'135.85
4001	Generalversammlung und Grosses Komite Assemble generale et grand comite	3'000.00
4010	Internetseite Page internet	137.15
4011	Beiträge, Spenden und Abonnemente Cotisations, dons et abonemments	6'200.00
4012	Allgemeiner Betriebsaufwand Frais generaux	1'068.30
4014	Veranstaltungen FVF Evenements FFSP	1'501.70
4015	Bankkosten Frais de banque	17.94
4100	Justizkosten Frais justice	5'000.00
5000	Elektrofischerreigeät Lagerung, Wartung und Reparaturen Materiel de pêche électrique stockage, entretien et reparations	4'526.45
5001	Zukünftige Rückerstattung für Elektrofischerreigeät Futur remboursement pour materiel de pêche électrique	-4'526.45
5010	Unterstützung SANA-Instruktoren Soutien montieurs SANA	2'886.00
5011	Zukünftige Rückerstattung für Unterstützung SANA-Instruktoren Futur remboursement pour soutien montieurs SANA	-1'443.00
5012	Ferienpass Passeport vacances	540.00
5013	Zukünftige Rückerstattung für Ferienpass Futur remboursement pour passeport vacances	-540.00
5020	Laichhilfen Lagerung, Wartung und Reparaturen Frayeres, stockage, entretien et reparations	1'167.55
5021	Zukünftige Rückerstattung für Laichhilfen Lagerung, Wartung und Reparaturen Futur remboursement pour frayeres, stockage, entretien et reparations	-1'167.55
5022	Laichhilfen Neuanschaffungen Frayeres artificielles achats	1'935.00
5023	Zukünftige Rückerstattung für Laichhilfen Neuanschaffungen Futur remboursement pour frayeres artificielles achats	-1'935.00
5024	Laichhilfen Arbeiten Travaux frayeres artificielles	17'995.30
5025	Zukünftige Rückerstattung für Laichhilfen Arbeiten Futur remboursement pour travaux frayeres artificielles	-18'000.00
5030	Ökologische Aufwertungen See Améliorations écologiques lacs	15'084.07



AUFWAND		2023
5031	Zukünftige Rückerstattung für ökologische Aufwertungen See Futur remboursement pour améliorations écologiques lacs	-15'084.07
5032	Ökologische Aufwertungen Fluss und Bach Améliorations écologiques rivières	305.50
5033	Zukünftige Rückerstattung für ökologische Aufwertungen Fluss und Bach Futur remboursement pour améliorations écologiques rivières	-305.50
5040	"Coup de balai"	150.25
5041	Zukünftige Rückerstattung für "Coup de balai" Futur remboursement pour "Coup de balai"	-150.25
<b>TOTAL AUFWAND</b>		<b>22'499.24</b>

#### 4. Rapport des vérificateurs

Les vérificateurs de comptes informent que la comptabilité est correcte et bien tenue et demandent décharge au caissier et au comité.

*Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée (73 voix).*

#### Rapport des vérificateurs 2023

Messieurs les Présidents  
Mesdames, Messieurs les Délégués

Conformément au mandat qui nous a été confié, les soussignés ont procédé en date du 26. avril 2023 à la vérification des comptes de la Fédération Fribourgeoise des Sociétés de pêche boucles au 31 décembre 2023.

Nous, les vérificateurs de la société de pêche « Vallée de la Jogne » ont procédé au contrôle par sondage des pièces justificatives et leurs inscriptions dans les comptes, ainsi les postes du bilan et des pertes et profits.  
Les comptes sont exacts et bien tenus.  
La perte de l'exercice 2023 est 12562.84 Sfr.  
Au 31.12.2023 la fortune nette était de 548329.42 Sfr.

Nous tenons à féliciter et à remercier le caissier, Monsieur Michael Josef, pour ses explications et la bonne présentation de la comptabilité de la FFSP/FVF.

Les vérificateurs de la société de pêche « Vallée de la Jogne » vous prient de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2023 de la FFSP/FVF et d'en donner décharge au caissier et au comité.

Pensier le 26. avril 2024

Les vérificateurs

Sébastien Gachet



Jonathan Clerc





Intervention de Didier Castella : [lien sur son speech](#)

## 5. Modifications des statuts

Aucune proposition de modification des statuts n'est faite par le Comité de la FFSP, ni par les Sociétés.

\*\*\*

Intervention Manuel Pompini : [lien sur la présentation](#)

## 6. Décision sur les propositions soumises par le comité exécutif ou par le Grand Comité

Bernard Jaquet informe que cette année, de nombreuses propositions ont été soumises à la FFSP. Toutes ont été présentées et débattues lors du Grand Comité. Chaque proposition est projetée à l'écran et est soumise à votation.

### Société Aergeratal

**Sujet 1** : Lors des votes dans le cadre de l'AG des délégués, chaque société a une seule voix.

**Sujet 1 bis** : Pour chaque voix attribuée à une société (nombre de voix attribuée en fonction du nombre de membres dans la société), un membre de la société doit être présent.

**Sujet 2** : Augmenter de la taxe de repeuplement à Frs. 100.- avec affectation des recettes supplémentaires au repeuplement.

**Sujet 3** : Introduire d'un nouveau carnet de statistiques.

**Sujet 4** : Inscrire uniquement les poissons d'appât de plus de 15cm dans le carnet de statistiques.

**Sujet 4 bis** : Noter tous les poissons blancs dans le carnet de statistiques, avec pour seule distinction les perches et les blancs (999).

**Sujet 5** : Rétablir la taille de capture du brochet à 50cm, sans fenêtre de capture (lacs Gruyère et Schiffenen).

**Sujet 6** : Fixer la taille de capture de l'ombre de manière générale à 36cm.

### Club Sportif de Pêche

**Sujet 1** : Ajouter dans l'article 26 « Lignes autorisées en rivière » ... l'utilisation d'un train de trois mouches au maximum, munies d'hameçons simples, pour la pêche à la mouche, au moyen d'une canne à mouche "fouet" et d'une soie flottante.

**Sujet 2** : Ajouter une mesure minimale à 15 cm pour la perche en lac.

**Sujet 3** : Ouvrir la pêche de l'ombre en Sarine 0 jusqu'au 31 décembre.

### Club de pêche Les Amis

**Sujet 1** : Uniformiser la Sarine 2 et 3 avec les mêmes mesures que sur la Sarine 1, 4, 5 c'est-à-dire avec une fenêtre de capture de 26 à 32cm puis à partir de 45cm.

**Sujet 2** : Réinstaurer l'hameçon triple pour la pêche au lancer.

### Société de pêche Basse-Gruyère

**Sujet 1** : Limiter le nombre de captures de poissons nobles en lac à 75 par année à l'instar de la rivière.

**Sujet 2** : Interdire l'utilisation du Live Sonar pour éviter que le nombre de prises devienne disproportionné.

### Comité FFSP

**Sujet 1** : Art. 2, point 2, c : Abaisser de 18 ans à 16 ans le droit d'acheter le permis d'hôte.

**Sujet 2** : Augmenter le périmètre de pêche de 20m à 30m autour des zones de fraie (idem lac de NE).



**Sujet 3 :** Pouvoir obtenir des dérogations possibles pour la pêche à l'écrevisse américaine.

**Sujet 4 :** Dispositions finales : ajouter l'interdiction de vendre du poisson en tant que privé.

### **Canton**

La nouvelle OPêche est passablement remaniée par groupes et secteurs de pêche. M. Pompini expliquera les modifications et répondra aux questions.

**Sujet 1 :** Art. 3 al. 1 : Autoriser le droit de pêche aux personnes mineurs de moins de 12 ans accompagnées... Proposition d'ajouter « Les mineurs à partir de 12 ans peuvent obtenir un permis. Ils doivent cependant présenter une autorisation écrite du détenteur de l'autorité parentale jusque à leurs 18 ans révolus. ».

**Sujet 2 :** Art. 4 al. 3 : Supprimer la restriction temporelle pour la prise de permis hebdomadaires.

**Sujet 3 :** Inscrire le matériel obligatoire lors de la pêche par l'ajout de trois alinéas, comme suit :

e. des outils permettant la mise à mort des poissons conformément aux exigences des dispositions fédérales en matière de protection des animaux (étourdissement et saignée).

f. des outils permettant de retirer les hameçons des poissons ;

g. des outils permettant de couper le fil au plus près de la bouche quand l'hameçon ne peut pas être retiré sans blesser le poisson.

**Sujet 4:** Art. 31 : Obliger de capturer les poissons d'appât vivants dans le même plan d'eau que celui où ils seront utilisés (pour empêcher la propagation d'espèces et de maladies). Formulation proposée : 3 Tous les poissons utilisés comme appâts doivent avoir été capturés dans le même lac ou cours d'eau. Art. 33 : stocker des poissons d'appât vivants sera autorisé 3 jours au maximum

**Sujet 5 :** Art. 23 al.2 : Supprimer la limite à 2 truites max pour la Neirigue et la Glâne inférieure.

**Sujet 6 :**

Art. 12 : 2-3 cours d'eau ont changé de catégorie selon leur taille (dans une optique de protection des géniteurs et de soutien au frai naturel).

Art. 22 : Nouvelles tailles de capture pour les truites, en cohérence aux tailles de captures des autres lacs et cours d'eau du canton.

**Sujet 7 :** Art. 26 al.3 : dans les cours d'eau fribourgeois, pour les leurres souples artificiels (souples ou rigides) de plus de 7cm, autoriser à deux hameçons simples maximum.

**Sujet 8 :** Art. 58 : Repousser l'ouverture de la pêche dans le lac de Schiffenen au 1<sup>e</sup> juin (actuellement 16 mai).

**Sujet 9 :** Art. 20 al. 3 et 5 : Nouvelles périodes de protection pour brochets et perches dans lacs Montsalvens et Lussy.

### **Organisations**

**Sujet 1 :** Interdire l'utilisation de poissons vivants comme appâts sur les lacs fribourgeois (comme le veut la loi fédérale de 2001).

**Sujet 2 :**

**2a.** Proposition de maintenir le nombre de capture quotidienne à 2 truites dans la Glâne et la Neirigue.

**2b.** Proposition alternative de fixer la capture de 2 truites par jour sur l'ensemble des cours d'eau fribourgeois.

Résultats des votations :

AERGERATAL	LIBELLE	POUR	CONTRE	RESULTAT
1	1 voix par société	6	67	NON
1bis	1 voix, 1 présence	6	67	NON
2	Taxe repeuplement 100.-	51	22	OUI
3	Nouveau carnet statistiques	53	13	OUI
4	Inscr. Poissons appats > 15 cm	26	37	NON
4bis	Inscr. tous les blancs	28	33	NON
5	Brochet à 50cm	6	64	NON
6	Ombre à 36cm	14	59	NON
<b>CSP</b>				
1	Train 3 mouches	15	58	NON
2	Perche à 15cm	42	28	OUI
3	Pêche ombre jusqu'au 31.12	44	18	OUI
<b>CP LES AMIS</b>				
1	Uniformiser Sarine 0-5	50	20	OUI
2	Hameçons triples	19	51	NON
<b>SPBG</b>				
1	75 poissons nobles lac	67	6	OUI
2	Unif. fenêtres capture	17	28	NON
3	Live Sonar	17	39	NON
<b>FFSP</b>				
1	Permis hôte 16 ans	58	6	OUI
2	Périmètre pêche zone frai	67	6	OUI
3		37	6	OUI
4	Ecrevisse américaine	45	18	OUI
5	Vente poissons privé	52	7	OUI
<b>CANTON</b>				
1	Achat permis 12 ans	57	6	OUI
2	Restr. temps. permis hebdo.	36	19	OUI
3	Matériel obligatoire	48	22	OUI
4	Appât même plan eau	50	23	OUI
5	2 truites Neirigue et Glâne	37	16	OUI
6	Chgmt catég. cours eau	28	28	EGALITE
7	Leurres souples > 7cm	45	19	OUI
8	Pêche Schiffenen 1e juin	25	42	NON
8bis	Alternative 15.03 > 01.06	40	27	OUI
9	Brochets/perches Montsalvens-Lussy	35	28	OUI
<b>WWF</b>				
1	Poissons appâts vivants nok	24	42	NON
2	2 truites Neirigue et Glâne	21	39	NON
2bis	2 truites/jour rivières	20	43	NON



## 7. Admissions, démissions, exclusions

Aucune admission, ni démission, ni exclusion de société de pêche n'est à l'ordre du jour cette année.

## 8. Comité exécutif ; élections

Bernard Jaquet demande à l'assemblée de :

- Elire Jérémie Carrel au sein du comité exécutif après une petite présentation personnelle.
- Féliciter et applaudir F. Tiefnig pour a décidé de démissionner après de nombreuses années d'engagement. Un cadeau lui est remis pour le remercier. O. Grandgirard annonce également sa démission du comité.
- Réélire le comité exécutif

*L'assemblée accepte l'élection de J. Carrel et la réélection du comité exécutif à l'unanimité (73 voix).*

## 9. Vérificateurs 2024 ; désignation de la société

Concernant 2024, c'est la Société de Pêche Basse-Gruyère, organisatrice de l'AG, qui sera vérificatrice des comptes.

## 10. Budget et cotisations 2024

Michael Josef (FFSP) présente le budget de fonctionnement 2024. Sont budgétisés :

**BUDGET FONCTIONNEMENT  
DU 1 JANVIER 2024 AU 31 DECEMBRE 2024**

<b>Recettes fonctionnement FFSP / FVF</b>		
Cotisations FFSP / FVF et FSP	SFr. 11 600,00	
Cotisations FSPP / FVF reversées à la FSP	SFr. -8 900,00	
Cotisations net FFSP / FVF	SFr. 2 700,00	60,00%
Intérêts actifs	SFr. 1 800,00	40,00%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>SFr. 4 500,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>Charges fonctionnement FFSP / FVF</b>		
Frais comité et groupes de travail	SFr. 4 000,00	19,32%
Assemblée des délégués et grand comité	SFr. 2 000,00	9,66%
Site Internet	SFr. 150,00	0,72%
Dons, cotisations	SFr. 600,00	2,90%
Frais administr. divers	SFr. 1 200,00	5,80%
Mesures écologiques	SFr. 4 000,00	19,32%
Frais formation (SANA, passeport vacances, pêcheurs aménagent l'habitat, ...)	SFr. 1 500,00	7,25%
Journée Suisse des poissons	SFr. -	0,00%
Concours de pêche interclub	SFr. 1 000,00	4,83%
Autres manifestaion FFSP / FVF	SFr. 250,00	1,21%
Frais juridiques	SFr. 5 000,00	24,15%
Amortisation, fondation suisse du poisson	SFr. 500,00	2,42%
Imprévus	SFr. 500,00	2,42%
<b>Total charges fonctionnement</b>	<b>SFr. 20 700,00</b>	<b>100,00%</b>
<b>Perte fonctionnement FFSP / FVF</b>	<b>SFr. -16 200,00</b>	

*Le budget est accepté à l'unanimité par l'assemblée (73 voix).*



## 11. Programme des activités

Bernard Jaquet mentionne les activités prévues en 2024 :

- Concours carnassiers, organisé par le Club Sportif de Pêche Fribourg : 29 juin
- Ecole de pêche (informations sur le site Just-Fishing)

## 12. Assemblée ordinaire des délégués 2025 et suivantes ; désignation des organisateurs

Les Assemblées ordinaires des délégués de la FFSP seront organisées comme suit :

- 2025 : Société de Pêche Basse-Gruyère
- 2026 : Fischverein Aergeratal
- 2027 : Club Mouche la Phrygane

Les sociétés qui souhaitent se proposer pour organiser les AG peuvent s'annoncer à la FFSP.

## 13. Divers et propositions individuelles

Explications du projet de frayères artificielles suivies d'une vidéo du fraie du sandre (3').

Bernard Jaquet clôt l'AG à 12h30 et invite les gens à se déplacer pour l'apéro et le repas.

Le président  
Bernard Jaquet

La secrétaire  
Marie-Aude Berset